



Bonjour,

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Brexit a modifié la gestion opérationnelle et administrative de vos envois vers et en provenance du Royaume-Uni. Ils sont désormais soumis aux opérations de dédouanement.**

Afin de vous y préparer, nous souhaitons vous communiquer de nouveau, ci-dessous, tous les éléments nécessaires pour vos expéditions.

## **1/ Préparer vos expéditions vers le Royaume-Uni**

Nous avons élaboré pour vous **le guide d'accompagnement client Brexit**. Vous y retrouverez en détail, les différents points que vous devez préparer et plus particulièrement :

- Numéro EORI
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Nomenclature de la marchandise à importer ou exporter
- Facture commerciale
- Packing list
- Mandat de représentation en douane (Fr & UK)
- Instructions de dédouanement
- Licences d'exportation ou d'importation, le cas échéant
- Certificats, le cas échéant.

Suite aux accords du 24 décembre concernant les échanges commerciaux

entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une exonération des droits de douane.

Vous retrouverez les différentes conditions aux pages 13 à 24 du guide.

[Télécharger le Guide d'accompagnement](#)

## 2/ Utiliser les incoterms préférentiels

Compte-tenu des contraintes fiscales qu'engendre le Brexit, nous préconisons d'utiliser :

- **A l'export** : L'incoterm DAP ou DAP + dédouanement import inclus (hors droits et taxes).
- **A l'import** : FCA

L'incoterm DDP est également possible mais nécessite un process spécifique.

Pour pouvoir étudier sa mise en place, nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact commercial DB Schenker.

## 3/ Nous communiquer les éléments nécessaires aux formalités de douane

Pour chaque envoi, nous vous remercions de nous communiquer l'ensemble des documents nécessaires aux formalités de douane, **par e-mail à votre agence DB Schenker.**

Une copie de ces documents devra être apposée par vos soins sur vos colis.

## 4/ Parce que le Brexit se prépare également du côté Britannique

Pour sécuriser la relation avec vos clients et fournisseurs Anglais et anticiper les opérations de dédouanement, nous vous invitons à nous communiquer systématiquement les documents ci-dessous :

- **Le formulaire à transmettre pour vos exports** vers le Royaume-Uni
- **Le formulaire à transmettre pour vos imports** (EXW & FCA) en

provenance du Royaume-Uni.

[Formulaire exports UK](#)

[Formulaire imports UK](#)

## 5/ Particularités Irlande

Pour la bonne gestion de vos exports vers la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, nous pouvons être amenés à émettre un document de Transit (T2) pour ces destinations.

Pour cela, nous vous remercions de nous communiquer les éléments suivants pour chaque envoi :

- Facture commerciale (reprenant les Hs code des marchandises)
- Packing List

## 6/ Norme NIMP15

Compte-tenu de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute marchandise entrant ou sortant du Royaume-Uni doit désormais être conditionnée sur des supports (palettes, caisses, etc.) respectant la norme NIMP15 (traitement et marquage des emballages en bois).

Vous retrouverez les différentes dispositions sur le site du gouvernement britannique à l'adresse suivante :

<https://www.gov.uk/guidance/import-or-export-wood-packaging-material>

## 7/ Livraisons de produits phytosanitaires, vétérinaires

Cette catégorie de produit doit emprunter un plan d'acheminement spécial.

Pour tout envoi de cette nature, nous vous remercions de vous rapprocher préalablement de votre équipe DB Schenker pour en connaître les délais de livraison et demander une cotation.

## 8/ Livraisons chez des particuliers en Grande-Bretagne

Les livraisons chez des particuliers Anglais sont possibles, mais répondent à une organisation et un process douane spécifique.

Pour mettre en place cela, nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact commercial DB Schenker.

## 9/ Prendre en compte les nouveaux délais de livraison :

Nous vous remercions de noter que les modifications d'organisation liées au Brexit et notamment la mise sous douane des expéditions ont allongé nos délais de livraison en Groupage, DB SCHENKER **system international**.

Vous retrouverez vos nouveaux délais en consultant **votre espace client E-Schenker** (rubrique *Scheduler*).

En ce qui concerne vos envois DB SCHENKER **direct**, pour vos transports de lots partiels et par camions complets, nous vous invitons à vous rapprocher de vos contacts habituels en agence pour vous assurer auprès d'eux des conditions d'exploitation de vos futurs envois.

Les conditions de la mise en place du Brexit nous ont amené à suspendre jusqu'à nouvel ordre, notre service DB SCHENKER **system Fix Day** sur le Royaume-Uni.

Notre service DB SCHENKER **system premium** reste disponible en tant que service prioritaire mais la notion de délai garanti est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

## 10/ Nous contacter :

Pour tout renseignement ou toute aide sur le sujet du Brexit, nous vous invitons à nous contacter sur notre hotline :

**[support-brexit@dbschenker.com](mailto:support-brexit@dbschenker.com)**

Toute l'équipe DB Schenker reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.